

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN SITUATION AU 23 MARS 2016

COMPTES DE L'EXERCICE 2015

La commission financière s'est réunie le 23 mars 2016 en présence de Monsieur Gérard Buchs, syndic, de Monsieur Roger Braillard, conseiller communal responsable du dicastère "Finances et impôts, justice, feu, militaire, protection civile" ainsi que de l'organe de révision MCM Conseil S.A. à Granges-Paccot, représenté par Monsieur Stéphane Guillet. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2015 nous ont été expliqués dans les détails. M. Guillet a qualifié la situation financière de la commune de très bonne.

La commission financière a pu poser toutes les questions jugées nécessaires. Elle remercie toutes les personnes présentes pour leur disponibilité.

Dans son rapport, l'organe de révision certifie que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi et recommande leur approbation.

Pour notre part, nous tenons à préciser qu'un déficit de l'ordre de CHF 49'270.00 avait été prévu au budget 2015. Finalement, c'est un résultat positif de CHF 3'301.65 au compte de fonctionnement qui est enregistré. A ce montant, viennent s'ajouter des amortissements supplémentaires de CHF 63'606.45 et des attributions à des réserves non obligatoires de CHF 146'600.00, portant le bénéfice réel 2015 à **CHF 213'518.00**.

L'attribution à des réserves obligatoires (eau potable et eaux usées) s'élève à CHF 25'246.20 et des prélèvements sur réserves obligatoires et non obligatoires de CHF 55'077.75 ont été effectués.

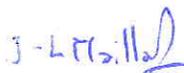
Au 31 décembre 2015, la fortune s'élève à **CHF 1'431'217.06** et le montant des **réserves non obligatoires** à **CHF 1'066'628.05**.

Ce très bon exercice est dû, d'une part, à la bonne gestion des dicastères et, d'autre part, à une augmentation des recettes d'impôts.

La fiduciaire MCM Conseil S.A. a contrôlé pour la dernière fois les comptes de la commune de St-Martin, étant donné qu'elle arrive au terme de son mandat « légal » (6 ans au maximum). Un appel d'offres sera lancé par la commission financière pour le choix d'une nouvelle fiduciaire. Ce choix sera soumis au vote lors de l'Assemblée communale du 30 mai 2016.

La commission financière remercie le conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver l'exercice annuel 2015 tel qu'il est présenté.

Saint-Martin, le 5 avril 2016



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann